

CONNAÎTRE LA TERMINOLOGIE DE L'ESCALIER BOIS



Sommaire

I. Définition	2
II. Présentation	2
III. Terminologie de l'escalier	2

LES
COMPAGNONS
DU
DEVOIR
et du Tour de France

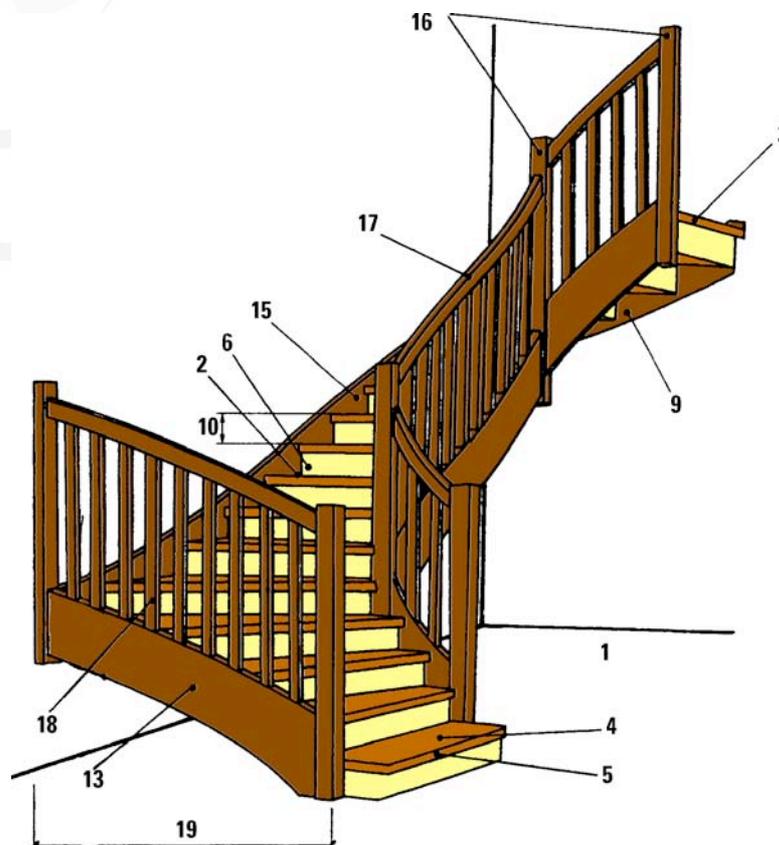
I. DÉFINITION

Connaître les différents termes utilisés pour la fabrication et la pose des escaliers en bois.

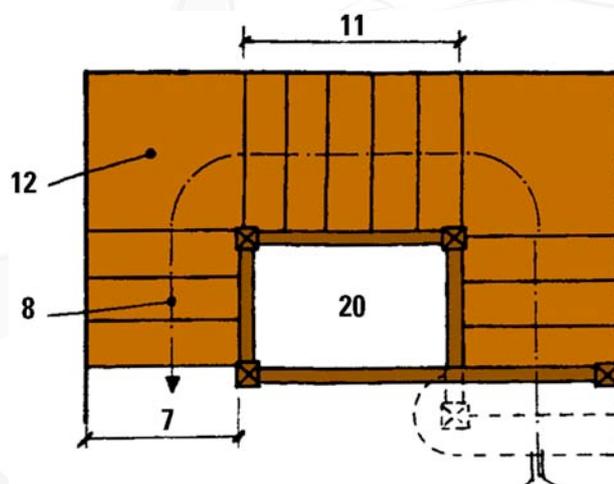
II. PRÉSENTATION

Les escaliers sont constitués par de gradins successifs et destinés à l'usage exclusif du piéton. La marche en est l'élément constitutif. L'escalier fait partie intégrante de la maison et est considéré généralement comme une pièce de gros œuvre. Sa situation, sa forme, ses dimensions et sa conception seront calculées en fonction de sa destination. Etant dans la maison une voie de passage, on le classe en architecture dans la rubrique des circulations communes, au même titre que les halls, couloirs et dégagements.

III. TERMINOLOGIE DE L'ESCALIER

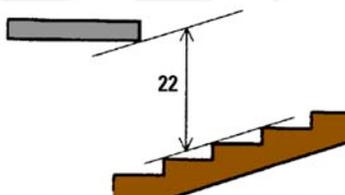


- 1 – **La cage** : espace vide entre 2, 3, 4 parois verticales dans lequel peut être placé un escalier.
- 2 – **La marche** : surface plane sur laquelle on pose le pied, pour franchir d'un pas, un espace compris entre deux niveaux différents.
- 3 – **Marche palière** : ou marche d'arrivée ; sa largeur est généralement comprise entre 60 et 100 mm.
- 4 – **La marche de départ** : ou première marche, très souvent en arrondi pour donner du volume au départ de l'escalier.
- 5 – **Le nez de marche** : saillie moulurée ou non à l'avant des rives de marches.
- 6 – **La contremarche** : plan vertical reliant l'avant de la marche supérieure à l'arrière de la marche inférieure et qui en matérialise la hauteur.



- 7 – **L'emmarchement** : largeur de l'escalier ou plus précisément la largeur de passage où il est possible de circuler (entre le limon et le faux-limon, ou entre le limon et le stylobate).
- 8 – **La ligne de foulée** : ligne imaginaire matérialisant le passage de l'utilisateur de l'escalier. Elle est située dans l'axe de l'emmarchement pour un escalier ayant une largeur inférieure à un mètre, sinon elle sera placée à 500 mm de l'extrémité de la marche côté main courante. Des flèches situées aux extrémités de la ligne de foulée marquent son départ et son arrivée, ainsi que le sens de la montée.
- 9 – **Le giron** : largeur du plat d'une marche mesurée en plan sur la ligne de foulée sans tenir compte du recouvrement de la marche supérieure. Le giron sera le même pour toutes les marches d'un escalier. Le giron idéal sera compris entre 270 et 300 mm.

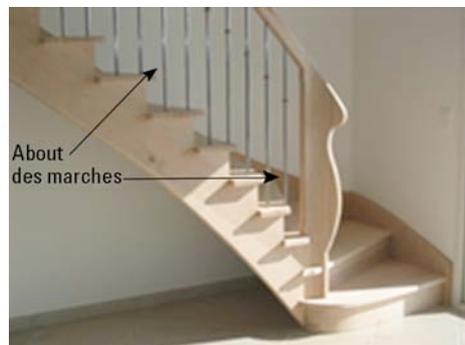
- 10 – **La hauteur de marche** : dimension régulière comprise du dessus au-dessus de deux marches successives. Cette hauteur est égale à la division de la hauteur d'étage par le nombre de marches à monter. La hauteur préférentielle est de 170 mm environ. Le DTU limite la hauteur d'une marche de 210 mm.
- 11 – **La volée** : ensemble de marches comprises entre deux paliers.
- 12 – **Le palier de repos** : espace plan ménagé entre deux volées.
- 13 – **Le limon** : pièce de bois dans laquelle sont encastrées les marches et contremarches côté jour de l'escalier.
- 14 – **La crémaillère** : pièce de bois fixée au mur de la cage, découpée pour recevoir les marches et contremarches.
- 15 – **Le stylobate** : plinthe de finition venant recouvrir les marches au-dessus des crémaillères.
- 16 – **Les poteaux** : pièces de bois de section carrée, disposées verticalement, servant à recevoir les limons.
- 17 – **La main courante** : pièce de bois moulurée, placée entre poteaux en partie haute, parallèlement au limon. Dans les rampants, le dessus de la main courante est à 900 mm du dessus du nez de marche et en horizontal à 1 000 mm du sol fini.
- 18 – **Les balustres** : éléments verticaux compris entre deux poteaux, leur intervalle ne doit pas dépasser 11 cm.
- 19 – **L'échiffre** : ensemble formé par le limon, les poteaux, la main courante et les balustres.
- 20 – **Le jour** : ou lumière, correspond à l'espace vide laissé par l'escalier entre les deux niveaux.
- 21 – **Le linçoir** : passage libre ou brut entre les bords du plancher supérieur et les murs en vis-à-vis.
- 22 – **L'échappée** : hauteur libre de passage, prise verticalement au droit du nez de marche jusqu'à l'encombrement supérieur (linçoir, plafond, poutre ou dessous de la volée supérieure). La hauteur d'échappée minimale est de 1 900 mm dans une habitation et de 2 200 mm dans un lieu public.



- 23 – **La reculée** : distance maximale que l'on possède au sol vue en plan pour démarrer l'escalier.
- 24 – **La hauteur d'étage** : hauteur comprise entre les sols finis des deux niveaux.

Les autres termes couramment employés pour l'escalier

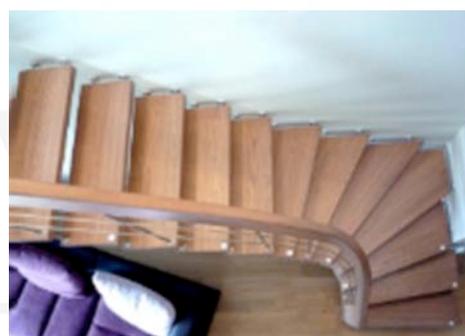
About des marches : partie extrême de la marche (généralement en bois de bout) que l'on voit dans les escaliers à l'anglaise.



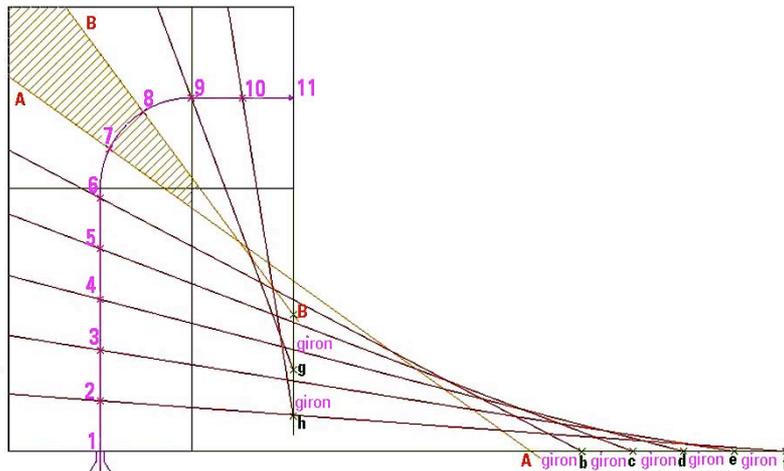
Arête centrale : pièce maîtresse en forme de crémaillère, placée au milieu de l'emmarchement ou déportée. Cette arête reçoit les marches qui sont assemblées et vissées dessus. On parle parfois, bien que le terme soit impropre, de limon central.



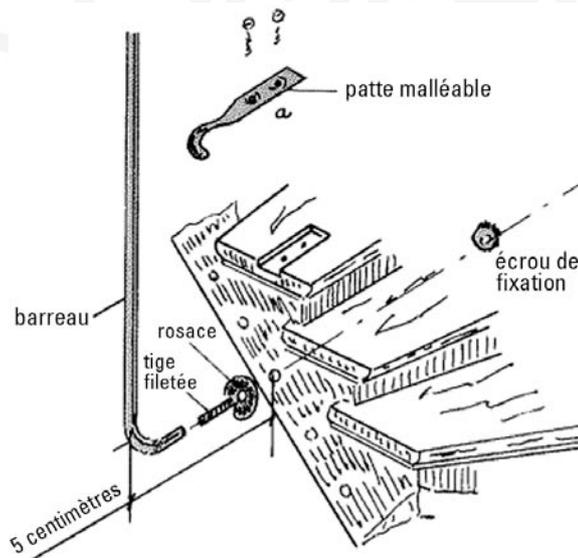
Balancé : terme employé pour signifier que les marches de l'escalier ne sont parallèles entre elles (escalier balancé, ou à marches balancées, ou encore escalier quart tournant à marches balancées).



Balancement : division équilibrée et proportionnelle, en plan des marches d'escalier non parallèles, partant de la première à la dernière marches. Le balancement des marches à pour but de gagner de la place dans certains cas afin de loger plus de marches dans l'emplacement dont on dispose entre la première et la dernière marche.



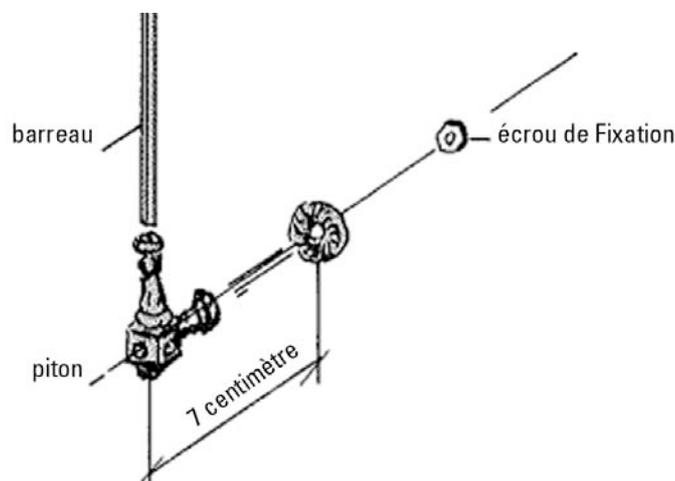
Balustrade : ensemble comprenant : un socle, une main courante et des balustres intercalées entre ces deux pièces. On peut par extensions, désigner par « balustrade rampante », les rampes ou les parties de rampes inclinées et localisées dans un escalier.



Barreau à col-de-cygne : barreau cylindrique en fer rond de 18 ou 20 millimètres de diamètre, dont la partie inférieure est coudée à 90° suivant un faible rayon permettant sa fixation sur la crémaillère de l'escalier.

On rencontre ces barreaux dans la construction des rampes des escaliers à l'anglaise.

Barreau à piton : de même type que le barreau à col-de-cygne, mais au lieu du coude façonné dans le barreau est intercalé un piton d'équerre en fonte décorée ; le barreau est fileté en bout et se visse au sommet du piton.

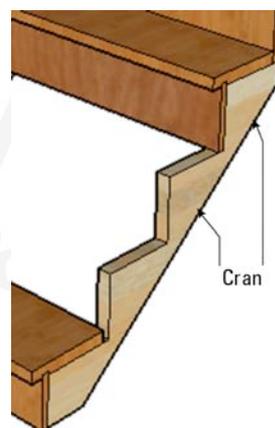


Bascule : assemblage de deux pièces de bois ou métalliques en porte-à-faux, permettant l'accrochage des limons ou des crémaillères d'escaliers au droit des paliers et aux points délicats particulièrement abandonnés dans le vide.

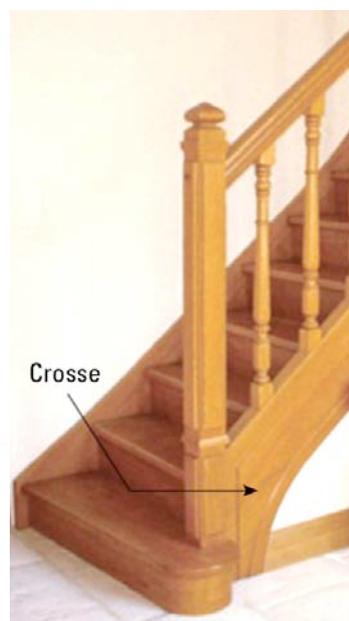
Collet : partie la plus étroite d'une marche balancée, prise au bord de l'embranchement.



Cran : on appelle « crans » la partie restante de la crémaillère entre deux entailles.



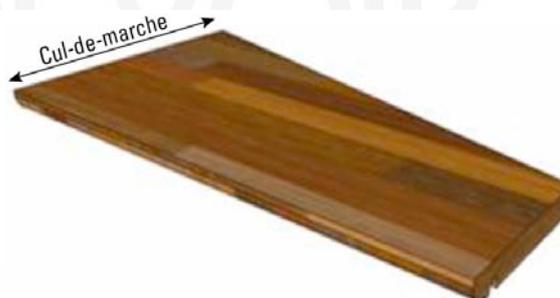
Crosse : renfort du limon ou de la crémaillère au départ de l'escalier.



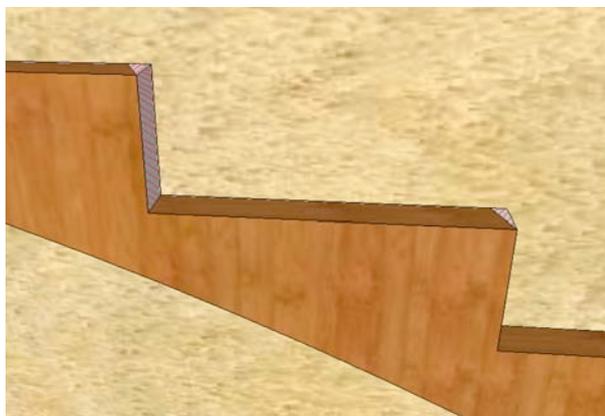
Cul-de-lampe : partie de poteau dirigée vers le bas et dépassant les limons.
On l'appelle parfois également « pendentif ».



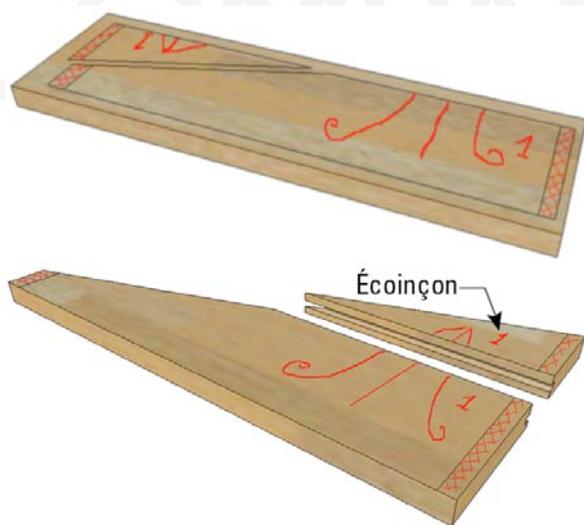
Cul-de-marche : partie la plus large d'une marche balancée, celle-ci se trouve donc posée au collet.



Démaigrissement : partie verticale d'un cran de crémaillère en bois, taillée suivant la direction de la contremarche.



Demi-onglet : cavité délimitée par deux parois verticales formant un angle intérieur. On se sert de ce terme pour désigner l'assemblage de la contremarche avec la crémaillère dans les escaliers à l'anglaise (on parle d'ailleurs parfois d'escalier à demi-onglet).



Écoinçon : pièce de bois de forme triangulaire que l'on rapporte sur l'arrière de la marche à la plus grande largeur.

Écuyer : support métallique servant à fixer une main-courante le long d'un mur.



Fausse-crémaillère : terme parfois employé pour désigner les crémaillères placées le long d'un mur.

Faux-limon : pièce identique au limon, bien que généralement moins épaisse, qui porte les marches contre un mur. Le faux-limon remplace alors la crémaillère.



Garde-corps ou rampe : ensemble plein ou ajouré, surmonté d'une main-courante placée au dessus du plancher au bord de la trémie ou droit d'un limon pour prévenir un éventuelle chute de l'utilisateur de l'escalier.

Palier : plancher ou plate-forme de niveau placé entre deux volées d'escalier pour servir de repos.

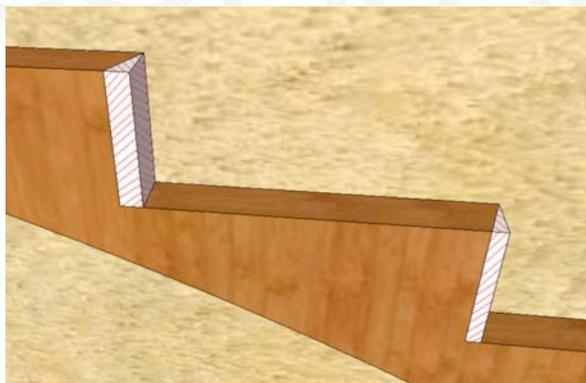




Quartier tournant ou quart tournant : se dit d'un escalier qui est constitué de deux volées afin d'effectuer un changement de direction à gauche ou à droite.

Rampant : généralement lorsque l'on parle du rampant d'un escalier, il s'agit de désigner la sous-face de l'escalier. Cette sous-face peut être apparente en lambris ou en en plâtre pour les escaliers classiques. On parle également de rampant pour désigner un plan incliné par rapport à une ligne de niveau (par exemple : un garde-corps rampant).

Rengrondissement : opposé de démaigrissement des crans des crémaillères pour les escaliers à l'anglaise.



Rosace : rondelle en fonte décorée, rapportée au pied d'un barreau à col-de-cygne ou à piton, dans les escaliers à l'anglaise.



Socle de poteau : habillage parfois réalisé au pied du poteau de départ par une moulure saillante en forme de plinthe.

Stylobate : plinthe recouvrant les marches d'un escalier contre un mur lorsqu'elles sont posées sur une crémaillère.

Tête de marche : partie de la marche de départ qui est en saillie de l'embranchement.

Tête de poteau : partie du poteau dépassant au dessus de la main courante qui est assemblée dans ce dernier.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR et du Tour de France